

Groupe Rambouillet en commun



Rambouillet Infos n°329 – Juillet 2023

LA SANTÉ, UN SUJET QUI PRÉOCCUPE TOUS LES RAMBOLITAINS

Si l'offre de soin était satisfaisante en 2019, elle tend à se dégrader. Beaucoup de médecins généralistes sont dans l'impossibilité de prendre en charge de nouveaux patients. En effet, **d'après l'INSEE, la population est passée de 14 499 habitants en 1968 à 27 043 habitants en 2020**, soit une évolution de 87 % sur une période de 52 ans. Si nous poursuivons cette tendance la population de Rambouillet, sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent, (2014-2020), le nombre d'habitants de Rambouillet en 2026 serait de 28 142 personnes, soit une hausse de 1 099 habitants (4 %). **Au 1er janvier 2030, la population de Rambouillet serait de 29 054 habitants**, soit une hausse de 2 243 habitants (8 %).

En 2019, sur le territoire de la communauté d'agglomération de Rambouillet (CART), il était noté que les généralistes et les dentistes sont plus âgés que la moyenne nationale : 80 % des généralistes ont plus de 50 ans (et 40,7 % plus de 60 ans), pour 50 % chez les dentistes. 57% des professionnels qui partent en retraite prochainement sont des médecins.

La population du Sud-Yvelines est vieillissante : en 2013 la moyenne d'âge était de 38 ans, en 2050 elle sera de 43,2 ans. Cela va faire apparaître des besoins de santé spécifiques. **Le vieillissement de la population et la désertification médicale sont deux phénomènes qu'il convient d'anticiper dès à présent.**

En 2023, nous constatons, au travers de témoignages d'habitants, qu'ils se retrouvent sans médecin car celui-ci est parti en retraite. Devons-nous accepter que ceux qui n'ont pas de médecin soient orientés vers un personnel paramédical ou vers les forts dépassements tarifaires ? Sans compter les délais très longs pour des diagnostics urgents pour les enfants souffrant de divers handicaps.

Ce constat a été repris par le *Collectif hôpital santé publique du sud-Yvelines* lors de la réunion du 17 février 2023 avec Véronique Matillon, maire de Rambouillet, Thomas Gourlan, président de la CART et le docteur Thubert conseiller municipal, médecin hospitalier : beaucoup de gens ont des difficultés d'accès aux soins en raison du manque criant de médecins de ville. C'est un fait : la médecine libérale ne peut répondre à l'ensemble des besoins de santé des habitants, d'où la **nécessité de mettre en place un centre public de santé avec des médecins salariés**, ce qui correspond à la demande majoritaire des jeunes médecins et facilite l'accès aux soins. Ce type de centre est très largement financé par l'assurance maladie et l'ARS (Agence Régionale de Santé). Son installation pourrait être rapide.

La proximité de la faculté de médecine de Saint-Quentin-en-Yvelines est un atout pour ce projet. Alors que de nombreux **centres publics de santé sont créés par des villes, voire des départements de toutes sensibilités politiques, le maire et le président de la CART ont signifié qu'ils considéraient que ce projet n'était pas de leur compétence** et qu'ils ne pouvaient assumer un risque de déficit de fonctionnement. **Comme le collectif, nous regrettons cette position contraire aux besoins urgents d'accès aux soins des habitants du Sud-Yvelines.**

Le projet du collectif d'un centre de santé avec trois médecins, avait été élaboré par un responsable national des centres de santé. Ce projet ne sous-estime pas les difficultés financières auxquelles sont confrontées les communes du fait de la réduction des dotations de l'État ; le risque de déficit du projet est très faible et la santé des habitants est un enjeu trop important. **Cet argument du déficit laisse dans la difficulté des centaines voire des milliers d'habitants de notre région qui n'ont plus de médecins généralistes. C'est inacceptable !**

D'ailleurs le site officiel « la Vie publique » précise : la commune a une capacité d'intervention générale sans qu'il soit nécessaire que la loi énumère ses attributions. C'est ce qu'on appelle la « clause générale de compétence ». Par ailleurs, la communauté de communes peut exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences dans l'action sociale par exemple. **Ainsi l'argument « ce n'est pas de notre compétence » démontre l'absence de volonté politique de contribuer à faire venir des médecins généralistes sur notre territoire devant l'urgence de la situation.**

Nous avons eu la confirmation que l'État s'engage à créer un nouvel hôpital à Rambouillet, sur le Smart City (anciennement CONTINENTAL). Projet estimé entre huit et dix ans. Serons-nous toujours sur du financement d'État car les dotations des hôpitaux vont être en baisse en 2023 en euros constants du fait de l'inflation ? Un partenariat public-privé est-il envisagé ?

L'emplacement du nouvel hôpital pose question : aurons-nous l'équivalence des services actuels ou plus dans ce nouvel établissement ? Cet endroit est-il bien adapté ?

En attendant l'État continue à restaurer l'hôpital actuel. Par exemple les locaux du centre anti-douleur, qui, faute de médecin, ne peut pas prendre en charge normalement les patients. **Cela pose la question : Faut-il un nouvel hôpital ou bien des médecins ?**

Nous défendions dans notre programme électoral de 2020, comme première action la création d'un centre municipal de santé afin d'offrir aux habitants un lieu de soin ouvert à tous en collaboration avec l'hôpital. Nous soutenons le collectif qui œuvre pour ce projet. Nous sommes prêts à collaborer avec la majorité pour qu'il devienne réalité.

C'EST QUOI UN CENTRE DE SANTÉ ?

C'est une structure qui répond en de multiples points à la transformation de l'organisation de l'offre de soins de ville, dite aussi ambulatoire.

Les centres de santé sont créés et gérés par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, des établissements publics de santé, des personnes morales gestionnaires d'établissements privés de santé, à but non lucratif ou à but lucratif, des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

- Ils ont des structures d'**exercice collectif**.
- Ils appliquent le **tiers payant sans dépassement d'honoraires**.
- **Les équipes médicales sont salariées** du gestionnaire du centre de santé (charte de fonctionnement élaborée avec les médecins).
- Ils constituent des **lieux de stages pour les étudiants en médecine**.
- Ils peuvent être déclarée centre universitaire et constituer des **lieux de recherches**.
- Ils peuvent mettre en œuvre des actions de santé publiques, de prévention et d'éducation.

Pour nous contacter : *prénom.nom@rambouillet.fr*



David Jutier



France Desmet



Alain Poulet



Mélanie Sordon



Jean-Luc Bernard



Marie-Anne Polo de Beaulieu